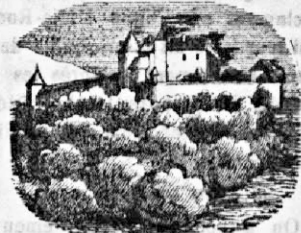




# LA GRUYÈRE



**ABONNEMENTS**  
Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50  
" . . . 6 mois » 2.50  
Etranger. 1 an » 9.—  
" . . . 6 mois » 5.—  
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

**JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE**

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'HIVER : BULLE, dép. 5<sup>57</sup> 8<sup>55</sup> 10<sup>03</sup> 2<sup>42</sup> 5<sup>00</sup> 9<sup>00</sup>. — BULLE, arr. 7<sup>40</sup> 9<sup>07</sup> 12<sup>12</sup> 4<sup>50</sup> 8<sup>55</sup> 10<sup>50</sup>

**ANNONCES**  
District de la Gruyère : une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haassenstein et Veigler, 84, rue de Bouleyras (Cercle catholique 1<sup>er</sup> étage)

## Réforme fiscale promise.

Ce ne sont pas seulement les impôts qui pèsent sur le contribuable fribourgeois. Les droits de mutations en cas de vente, et surtout en cas de décès sont également très lourds pour une population essentiellement agricole.

Parmi ces derniers droits, il en est un dont il a été question dans la session du Grand Conseil en laquelle a été discuté le projet de loi cantonale d'application du Code civil suisse.

Il s'agit du droit qui frappe l'héritage ou le legs parvenu au conjoint survivant du conjoint décédé.

Si le défunt ne laisse aucun frère ni sœur, ni descendants d'eux, le conjoint survivant n'a qu'un droit en somme minime à payer, soit le deux pour cent de la succession ou du legs, plus le quart de ce droit, à titre de centimes additionnels en faveur de la Banque de l'Etat.

Mais qu'un mari sans enfants veuille laisser sa femme à l'abri du besoin, alors que ses frères et sœurs ou descendants d'eux n'ont nul besoin de la fortune qu'il délaissera, alors le fisc impitoyable crie : holà ! Ce n'est plus du deux pour cent, mais du huit pour cent que la veuve payera en droits de mutation au fisc fribourgeois. Ce huit pour cent ascende finalement au dix pour cent avec les centimes additionnels versés directement à la Banque de l'Etat.

Il est temps que cette inégalité de traitement disparaisse de nos lois fiscales. Si la loi sur l'enregistrement a voulu favoriser les frères et sœurs, il faut avouer que les législateurs de 1882 étaient animés d'une autre conception des droits des frères et sœurs, neveux et nièces que ne l'étaient ceux de 1911.

En effet, ceux-ci n'ont pas voulu admettre, en faveur des frères et des sœurs, la légitime prévue en leur faveur dans le Code civil et encore moins l'étendre, comme ils en avaient la faculté, aux neveux et nièces.

Donc, au point de vue du Grand Conseil de 1911, les droits des frères et des sœurs, en cas de décès de l'un d'eux, devaient disparaître.

Il était donc logique de faire également disparaître des lois fiscales toutes les dispositions qui consacraient ces droits, particulièrement la diffé-

rence de traitement entre un époux ou une épouse dont le conjoint décédé avait ou n'avait pas de frères ou de sœurs.

Cette suppression d'inégalité de traitement se justifiait d'autant plus que, sous l'empire du Code civil suisse l'époux survivant acquiert un droit sur la succession du prédécédé ; il devient héritier légal.

Or, la loi sur l'enregistrement ne reconnaît comme héritiers légaux exempts du paiement des droits de mutation que les enfants légitimes.

Cependant, ne nous pressons pas de demander des modifications à cet égard l'expérience ayant démontré à l'évidence que, selon les dispositions de nos gouvernants, toute modification de loi fiscale revêtait un caractère d'accentuation, d'aggravation, et non d'allègement.

## Le commerce et l'industrie.

Cette année-ci, nos charmantes et bien-aimées autorités semblent vouloir combler d'un coup le formidable abîme creusé dans nos finances cantonales. Les économies, cela ne se rentre pas dans le cadre des opérations de notre excellent gouvernement.

Au lieu de rogner les branches gourmandes, d'élaguer tous les postes du budget qui pouvaient disparaître sans nuire à la marche de l'administration, on s'est dit, en haut lieu, qu'il était plus simple d'exiger du peuple un nouvel effort suprême, une nouvelle saignée au bas de laine des travailleurs. Tel un conducteur de voiture qui, à force de coups de fouet, oblige son cheval à sortir le véhicule de l'ornière, dût la pauvre bête en périr !

Ce sont naturellement les industriels et les commerçants, gens si peu dignes d'intérêt aux yeux du gouvernement, qui seront les premiers à subir, dans leurs intérêts, le contre-coup des gaffes gouvernementales. De toutes parts, s'élève un immense cri de protestation contre la façon exagérée dont les impôts sur le revenu ont été augmentés.

Il est peu d'industriels ou de commerçants, à moins qu'ils ne soient dans la manche de ces messieurs, qui ne voient leur cote d'impôt augmentée d'une façon formidable.

Mais, dira-t-on, ils ont des moyens de recours, ils sont en droit de réclamer, des commissions spéciales ayant été créées dans ce but.

Bien oui, on l'entend dire parfois, qu'il y a une commission des réclamations.

Essayez-en, et vous m'en direz des nouvelles. On vous objectera que vous n'avez pas rempli votre feuille d'évaluation ; si vous l'avez remplie régulièrement, que vous avez l'obligation de prouver que vous n'avez nullement réalisé le revenu imposé ; si, par extraordinaire, votre réclamation est admise, elle sera revue d'office par une autre commission, celle des péréquateurs qui, d'un trait de plume, biffera la décision de la première commission.

Paie, pauvre peuple, mais ne réclame pas, et estime toi heureux que, si l'on tond toute ta laine, on te laisse encore la peau. Crie, si tu veux, mais ne rejimbe pas.

## NOUVELLES SUISSES

**Régie de l'alcool.** — Dans sa séance de vendredi matin, le Conseil fédéral s'est occupé des comptes de l'administration de l'alcool. Le résultat de l'année passée est favorable. Il pourra être distribué aux cantons 1 fr. 95 par tête de population (1 fr. 55 l'année précédente).

**Chronomètres suisses.** — Le transfert des services des chronomètres, installés jusqu'à ce jour à l'Observatoire de Kew près de Londres vient de mettre fin aux concours.

Les journaux publiaient samedi les résultats du dernier concours de chronomètres, auquel les meilleures fabriques suisses avaient pris part.

M. Paul Dittscheid, de la Chaux-de-Fonds, qui, en 1911 et 1912, avait envoyé deux chronomètres, sort premier avec les cotes de classement de 94,8 et 96,1. Ces résultats sont sans précédent dans les concours internationaux de Kew dont plus de 15,000 chronomètres ont subi les épreuves jusqu'ici.

**Lucerne.** — Décès. — On annonce la mort, à l'âge de 83 ans, de l'ancien président du gouvernement lucernois, M. Schnyder de Wartensee. Le défunt appartenait à une ancienne famille patricienne qui a joué un rôle éminent dans l'histoire de son canton. Il fut vingt ans directeur des finances. Il a fait partie du Conseil des Etats et a été cinq fois président du gouvernement cantonal.

**Zurich.** — Exposition. — Le 2 mars s'est ouvert au Helmhaus, à Zu-

rich, une exposition des peintres Raphaëlle Dallèves (Sion) et Henry van Muyden (Genève), qui compte 130 numéros.

**Bonne capture.** — Sur un avis télégraphique de Budapest, la police a arrêté dans un hôtel de Zurich un couple qui s'était enfui d'Elisabethgrad après avoir dérobé 115,000 fr. L'homme est un cocher russe. On a trouvé sur lui, en billets de banques russes, roumaines et autrichiennes, une grande partie de la somme volée.

**Grisons.** — Les victimes de l'alcool. — Dans le pavillon de la place de patinage à St-Moritz, on a trouvé vendredi matin, gelé, un des musiciens de l'orchestre. Le malheureux, qui avait abusé de l'alcool, s'était endormi dans le pavillon où le froid l'a surpris pendant la nuit.

**Neuchâtel.** — La centenaire. — Mme Nordmann, de la Chaux-de-Fonds, a fêté le 28 février son 101<sup>e</sup> anniversaire. Elle jouit encore de toutes ses facultés, lit et tricote sans lunettes.

**Genève.** — Belle acquisition. — La municipalité des Eaux-Vives a acheté le parc des Eaux-Vives au prix d'un million et demi avec le concours de l'Etat, de la ville et de nombreux citoyens, dont plusieurs ont donné jusqu'à 50,000 fr. Cette promenade deviendra domaine public restant propriété de la commune des Eaux-Vives.

Il y aura des attractions comme précédemment, à l'exception des jeux, qui seront interdits.

**Drame de l'incendite.** — Le nommé Auguste A., 31 ans, Vaudois, domicilié boulevard du Pont-d'Arve, à Genève, a tué sa femme d'un coup de revolver, puis s'est suicidé, après avoir recommandé à ses parents ses 2 enfants. A. a accompli son acte après avoir acquis la certitude de l'incendite de sa compagne.

## A L'ÉTRANGER

### La guerre en Orient.

#### Les tentatives turques.

On signale de nouvelles démarches de la Turquie au sujet de la paix. Le grand-vizir a rendu visite aux ambassadeurs de France et de Russie. A Londres, Tewfik pacha est allé au Foreign Office. La Porte offrirait de céder Andrinople, à condition que la nouvelle frontière n'aille pas au-delà





**GRAND MAGASIN DE CHAUSSURES**  
 Place de l'Union fondé en 1869 Place du Cheval-Blanc  
 Toujours le mieux assorti en souliers fins et ordinaires pour Messieurs, Dames, fillettes, garçons et enfants.  
 Marchandises de 1<sup>er</sup> choix. — Prix défiant toute concurrence.  
**Charles Mayer, Bulle**  
 Maison de toute confiance.  
 Téléphone N° 10. Réparations promptes et soignées. Téléphone N° 10.

**A louer**  
 grand magasin d'angle, agencé pour quincaillerie, avec ou sans appartement, situation exceptionnelle près des deux gares. S'adresser à Ph. Dubas, place des Alpes, Bulle. 58

**Comptable-Correspondante**  
 expérimentée, sténo-dactylographe, connaissant français, allemand et italien, cherche emploi stable pour le printemps. Diplômes et certificats de 1<sup>er</sup> ordre. S'adresser par écrit à Haasenstein et Vogler, sous H 319 B. 332

**Agence agricole Suisse**  
 Autorisée par l'Etat  
 Demande toujours bons vachers et fromagers (bons gages).  
 Gigon-Gavard, rue Gutenberg 3 b., Genève. 984

**Banque Cantonale fribourgeoise**  
**FRIBOURG, près de la Poste.**  
 Agences : BULLE, Châtel-St-Denis, Chiètres, Estavayer et Morat.  
 Selon décision de notre Conseil d'Administration, nous acceptons, dès aujourd'hui, des versements sur  
**Carnets de dépôts à 4 1/2 %**  
 selon règlement spécial que nous tenons à disposition.  
 Les versements peuvent être faits sans frais, sur compte de chèques postaux, à notre siège à Fribourg, sous N° IIa 114, à notre agence de Bulle sous N° IIa 162.  
 Fribourg le 5 février 1913.  
**LA DIRECTION**

**Banque de l'Etat de Fribourg**  
 Agences : Bulle, Romont, Châtel-St-Denis, Cousset, Estavayer, Morat et Tavel.  
 Capital versé : 21 millions.  
 GARANTIE DE L'ETAT  
 (Agence de la Banque Nationale Suisse).  
 Crédits avec hypothèque, nantissement, gage du bétail, etc.  
 Gérances de fortunes et Renseignements.  
 Dépôts ouverts de titres avec Contrôle de tirages.  
 Paiement et Emission de Chèques, Mandats, Lettres de Crédit.  
 Change de monnaies étrangères.  
 Encaissement de coupons et de titres remboursables.  
 Ordres de bourse et valeurs de placements.  
 Souscription aux Emissions  
 Location de casiers dans ses coffres-forts (Safes) construits par la maison Fichet de Paris à partir de 3 fr. par trimestre et de 7 fr. par an.  
 Comptes-courants créanciers, à vue à 4 %.  
 à échéance fixe, taux à convenir.  
**OBLIGATIONS** de 1 à 3 ans, au porteur ou nominatives au taux de **4 1/2 %**  
 avec coupons payables auprès de toutes les agences de la Banque de l'Etat et de toutes les Banques Cantonales Suisses.  
 La Banque de l'Etat, à Fribourg et dans ses Agences, reçoit les **Dépôts en carnets d'Epargne** à partir de 1 fr. à 4 1/4 % pour n'importe quel montant ; Tirelires gratuites pour dépôts à partir de 3 francs.  
 Les versements peuvent se faire **sans frais** sur son compte de chèques postaux N° 49 II. a, dans tous les bureaux de poste.

*Le Café de Mait Nathreiner est bon pour la santé et il a un goût exquis.*  
 Qui en a bu en boira!

**ÉMIGRATION**  
  
 L'Amérique du Nord  
 Le Brésil  
 La Plata  
 L'Australie  
 Nouvelle Zélande  
 Le Canada  
 L'Afrique du Sud  
 aux conditions avantageuses par l'entremise de  
**MEISS & C<sup>IE</sup> S.-A. ZURICH**  
 Agence Suisse de voyage „Lloyd“  
 Représentants à FRIBOURG :  
**Caraz & Cie, 35, Rue de Romont.**

**Grand choix de Potagers**  
 en tous genres.  
 fonctionnement et solidité garantie.  
**Economie** de combustible.  
 Articles de ménage.  
**TOFFEL & CASTELLA**  
 Fers BULLE Fers

Le plus puissant **DÉPURATIF DU SANG**, spécialement approprié à la  
**Cure de printemps**  
 que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le  
**Thé Béguin**  
 qui guérit : dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczéma, etc., qui fait disparaître : constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc., qui parfait la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc., qui combat avec succès les troubles de l'âge critique.  
 La boîte Fr. 1.25 dans toutes les pharmacies.  
 Dépôt à Bulle : PHARMACIE GAVIN.

**Mise au point.**  
 Pour éviter tous commentaires et toute équivoque, j'avise l'honorable public que, malgré les pressantes instances de la maison P. Ombre, huilerie, à Salon, j'ai refusé, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1913, de continuer la représentation de cette firme, pour m'occuper des produits réputés de  
**l'Huilerie Lambert, à La Chaux-de-Fonds.**  
**Em. MORAND, BULLE**

**A vendre 15.000 pieds de fumier.**  
 S'adresser à Haasenstein et Vogler Bulle, sous H 373 B.

**A louer :**  
 à la Grand'rue, un bel appartement de 5 pièces avec tout le confort désirable.  
 S'adresser à Haasenstein et Vogler, Bulle, sous H 162 B.

**Droits po**  
 Au risque de par  
 bon de dire et de  
 peuple attendi dep  
 que l'on s'obstine à  
 un besoin d'oppres  
 Il est si doux au  
 citoyens de se dire  
 tres, que d'eux se  
 destinées du pays,  
 simple clignement  
 peuvent guider tou  
 Mais cela est souv  
 et il faut que tout  
 disparaisse de la su  
 C'est déjà bien a-se  
 qui sèment l'injusti  
 gloire.  
 Nous avons parlé  
 tion proportionnell  
 dernières élections  
 de Fribourg nous  
 malgré l'embrigade  
 peuple de fonctionn  
 qui vit du gouverne  
 vernement, malgré  
 toyens soi-disant lib  
 peu docile, malgré  
 tices et les menaces  
 les partis d'oppositi  
 pu conquérir une  
 sièges.  
 Encore une fois,  
 bon en matière com  
 se refuse-t-on à l'a  
 en matière cantona  
**Initiative et**  
 Un autre droit q  
 c'est celui d'initiat  
 dum. Dans la plupa  
 tons, dans ceux du  
 lent pas paraître tr  
 trogrades, ces droit  
 tent parce qu'ils so  
 tions actuelles de  
 soin impérieux de la  
 Le peuple est sou  
 titution. Un drôle d  
 lui qui n'a pas un m  
 propre ménage.  
 Que dirions nous  
 mille qui se laissera  
 propres serviteurs,  
 prendre la haute m  
 rieur, qui leur perm  
 sans contrôle ses pr  
 vendre, d'acheter ou  
 son autorisation ?